PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

-

Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20210916-DCM2021-35-DE
Date de télétransmission : 20/09/2021
Date de réception préfecture : 20/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 08 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 Septembre à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sans public au vu de l'état d'urgence, retransmise sur Youtube et Facebook, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents :Laurence Barnola, Bruno Cagny, Alizée Desmet, Laurent Leygue, Paul Miffre, Jean-Claude Rivayrol
Absents : Abdelhaq Achemirou, Fabrice Calmont, Sophie Verney
Procuration : Abdelhaq Achemirou à Laurent Leygue

Madame Alizée Desmet est élue secrétaire de séance.

DCM2021-35: Contrat à Durée Déterminée, à Temps complet 35/35ème - Agent Technique Polyvalent

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique de la commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- La création à compter du 04 octobre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois du 04 octobre 2021 au 04 avril 2022 inclus.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du 1er échelon en vigueur du grade d'adjoint technique.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

MAIRIE d'ESTAVAR (Pyr.-Or.)

AFFICHE LE :